

Réunion du Conseil Municipal

Du 28 juillet 2020 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Vote des subventions - exercice 2020
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2020
- Budgets primitifs 2020 : examen et vote
- Logement de la mairie : tarif de location
- Désignation du représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires
- Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'Aviation de Saint-Flour Coltines
- Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines
- Désignation d'un délégué au sein du syndicat « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » (A.GE.D.I).
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu des deux séances précédentes.**

Le conseil approuve le compte rendu des deux séances précédentes.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2020**

Le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2020.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Fridefont : 200.00 €*
- Association Cantal des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €*
- CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100.00 €*
- Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 500.00 €*
- Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 200.00 €*
- ADMR de Chaudes-Aigues : 120.00 €*
- Association Animations Entre Bès et Truyère : 80.00 €*
- ACCA de Fridefont : 200.00 €*
- Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €*
- Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 200.00 €*
- Musée de la Résistance d'Anterrieux : 100.00 €*
- GVA Caldaguès - Aubrac : 50.00 €*
- ASL Forestière de Pradal des Bois des Paysans et des Roches : 100.00 €*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2020**

Le Maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2020 est le même que pour 2019 soit 120.97 €

Il demande au conseil de délibérer pour fixer le montant de l'indemnité qu'il souhaite attribuer au prêtre pour 2020.

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2020.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budgets primitifs 2020 : examen et vote**

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation	43 159.00 €
Section d'investissement	34 608.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	302 198.00 €
Section d'investissement	239 589.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- *Budget principal : 11 voix pour*

➤ **Logement de la mairie : tarif de location**

Le Maire informe le conseil que les locataires du logement de la mairie ont résilié le bail au 31 juillet 2020 et qu'un autre locataire arrive au 1^{er} août prochain.

Il demande au conseil de fixer le loyer et la caution pour ce logement.

Le conseil municipal décide :

- *de fixer le montant du loyer mensuel à 350.00 € + 50 € de charges*
- *de fixer la caution à la somme de 350.00 €.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation du représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoires**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de désigner un représentant au sein du conseil municipal pour représenter la commune lors des réunions de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoire.

Le conseil désigne M. André FARGES pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie § Territoires.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'Aviation de Saint-Flour Coltines**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Réalisation du Terrain d'Aviation de Saint-Flour Coltines, à savoir un membre titulaire, et un membre suppléant.

Le conseil désigne M. Pierre CHASSANG, délégué titulaire et M. André FARGES délégué suppléant.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines, à savoir un membre titulaire, et un membre suppléant.

Le conseil désigne M. Pierre CHASSANG, délégué titulaire et M. André FARGES délégué suppléant.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le conseil municipal désigne Madame Adeline CHASSANY, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Columbarium : présentation des deux devis reçus, la mairie est en attente d'un troisième devis
- L'entreprise PROTET est retenue pour la fourniture de la tondeuse autoportée.
- L'entreprise VMA 15 est retenue pour la fourniture d'un broyeur d'accotements.
- Logement de la Mourache : il est décidé de remplacer les volets et de refaire le mur sous le jardin.
- Il est proposé d'installer une aire de jeux au camping.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL

